

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BNC-SECT-20-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

**BNC – Régimes sectoriels - Bénéfices de la production littéraire,
scientifique ou artistique, revenus provenant de la pratique d'un sport**

Positionnement du document dans le plan :

BNC - Bénéfices non commerciaux

Régimes sectoriels

Titre 2 : Bénéfices de la production littéraire, scientifique ou artistique, revenus provenant de la pratique d'un sport

1

L'étude porte sur :

- le régime spécial défini à l'[article 93-1 quater du CGI](#) (chapitre 1, cf [BOI-BNC-SECT-20-10](#)) ;
- l'imposition des bénéfices en fonction de la moyenne des recettes et des dépenses (chapitre 2, cf [BOI-BNC-SECT-20-20](#)) ;
- l'abattement sur le bénéfice des jeunes artistes de la création plastique (chapitre 3, cf [BOI-BNC-SECT-20-30](#)).